



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

18 DÉCEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, TENUE AU CENTRE DE LOISIRS, LE MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2019, À DIX-HUIT HEURES (18 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Jocelyn Lapointe

Marie Tanguay

Diane Blais

Chantal Godin

Claire Bossé

Mario Cantin

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU BUDGET 2020
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers ont accusé réception de l'avis spécial de convocation;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a publié un avis public pour l'adoption du budget dans les délais prescrits;

2019-209

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU BUDGET 2020

REVENUS

Taxes foncières et compensations	2 296 734 \$
Tenant lieu de taxes	7 500 \$
Autres recettes de source locale	28 400 \$
Imposition de droits	59 000 \$
Autres revenus	24 001 \$
Transferts conditionnels	103 284 \$
TOTAL DES REVENUS	2 518 919 \$

DÉPENSES

Administration	434 548 \$
Sécurité publique	271 687 \$
Transport	576 844 \$
Hygiène du milieu	406 720 \$
Santé et bien-être	5 000 \$
Aménagement et urbanisme	134 849 \$
Loisirs et culture	318 081 \$
Frais de financement	78 579 \$
Remboursement de capital	292 611 \$
TOTAL DES DÉPENSES	2 518 919 \$



N° de résolution
ou annotation

2019-210



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer aura à pourvoir, au cours de l'année 2020, à des dépenses s'élevant à 2 518 919 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité imposera, par le règlement numéro 322, les taxes et tarifs nécessaires pour équilibrer le présent budget;

IL EST PROPOSÉ par Claire Bossé, APPUYÉ par Diane Blais ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ:

D'ADOPTER le budget 2020 présentant des dépenses de 2 518 919 \$, le tout tel que présenté et étudié par le conseil municipal.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 18 h 09.

Président :

Secrétaire d'assemblée :



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

18 DÉCEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, TENUE AU CENTRE DE LOISIRS, LE MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2019, À DIX-HUIT HEURES QUINZE MINUTES (18h15), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Claire Bossé

Marie Tanguay

Diane Blais

Chantal Godin

Jocelyn Lapointe

Mario Cantin

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. AVENANT AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PUBLICS ET DES TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, V18-004
4. MODIFICATION DES AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX À TEMPS COMPLET, FOND DE PENSION ET ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE, H19-006
5. ENTENTE POUR L'UTILISATION DU STATIONNEMENT MUNICIPAL DU PARC FLUVIAL PAR LE GROUPE AML-LACHANCE, SAISON ESTIVALE 2020
6. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, 101, RUE PASCAL-MERCIER, LOT 5 933 190
7. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers ont accusé réception de l'avis spécial de convocation;

2019-211

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. AVENANT AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PUBLICS ET DES TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, V18-004

À la suite de l'octroi du contrat de déneigement des chemins publics (résolution 2018-127) et du premier avenant (2018-192) des modifications sont nécessaires au contrat établi entre la Municipalité et l'entreprise 2419-5661 Québec Inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'intention d'ajouter le déneigement du chemin du Havre à la liste des chemins à déneiger;

CONSIDÉRANT QUE les modalités relatives aux modifications de la longueur totale de rues à déneiger sont déjà prévues au contrat;

2019-212

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer un second avenant au contrat de déneigement des chemins publics, projet V18-004.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2019-214



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

4. MODIFICATION DES AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX À TEMPS COMPLET, FOND DE PENSION ET ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE, H19-006

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'analyse des avantages sociaux offerts aux employés de municipalités de taille similaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire bonifier sa contribution au fond de pension des employés municipaux et introduire un programme d'assurance collective;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Code municipal*, une municipalité peut participer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (ci-après : la « FQM »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a procédé à un appel d'offres conforme aux règles d'adjudication des contrats par une municipalité;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, des MRC et des organismes municipaux (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité cotise au fond de pension des employés de la municipalité, la même cotisation que l'employé, à raison d'un maximum de 5% du salaire de base de l'employé temps plein permanent;

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer accepte de participer pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés permanents à temps-plein au Contrat d'assurance collective proposé par la FQM;

QUE les cotisations d'assurances soient payées en parts égales entre l'employeur et l'employé par des déductions à même le chèque de paye;

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer souscrive au 1^{er} janvier 2020 et maintienne les couvertures d'assurances prévues au Contrat, lequel est renouvelable annuellement de manière automatique, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un an mentionnant son intention de ne plus participer au Contrat;

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer accepte de participer pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés permanents à temps-plein au Contrat;

QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer s'engage à respecter les termes et conditions du Contrat;

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la municipalité au Contrat;

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis;

D'AUTORISER le directeur général à modifier les contrats de travail des employés.
ADOPTÉE

5. ENTENTE POUR L'UTILISATION DU STATIONNEMENT MUNICIPAL DU PARC FLUVIAL PAR LE GROUPE AML-LACHANCE, SAISON ESTIVALE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Havre de Berthier-sur-Mer, la municipalité de Berthier-sur-Mer et le groupe AML-Lachance ont entrepris des pourparlers en vue de signer une nouvelle entente à long terme pour assurer la pérennité des activités de croisières commerciales, de restauration, de parc public et de navigation de plaisance en visant une ratification à la fin 2020;

CONSIDÉRANT QUE les ententes actuelles arrivent à terme le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de renouveler, avec les adaptations nécessaires, ces ententes pour une période d'un an, soit la saison estivale 2020;

2019-215

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER le conseiller Jocelyn Lapointe et le directeur général à négocier les termes d'une entente d'un an entre les parties;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents contractuels
ADOPTÉE

6. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, 101, RUE PASCAL-MERCIER, LOT 5 933 190

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 5 933 190 détient un permis de construction pour un nouvelle résidence unifamiliale et que son implantation demande une modification de l'emplacement du ponceau de l'entrée charretière;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 237 sur l'occupation du domaine public autorise le Conseil à délivrer de telles permissions;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a les plans originaux du ponceau à déplacer et qu'il s'engage à ce que le nouveau ponceau soit identique en tout point au devis;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'engage à ajuster les radiers afin de ne pas nuire à l'écoulement normal des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le ponceau nouvellement déplacé sera sous l'entière responsabilité du propriétaire du lot 5 933 190;

2019-216

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le déplacement du ponceau à l'emplacement projeté à la minute 849 préparée par l'arpenteur-géomètre Marc-André Boucher;

D'AUTORISER le directeur général à délivrer le certificat d'autorisation.

7. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 18 h 32.

N° de résolution
ou annotation

Président :

Secrétaire d'assemblée :

